



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Amand-Longpré, le 11 septembre 2018

Madame la Principale,
A
Madame, Monsieur,
Parents d'élève



académie
Orléans-Tours

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la campagne des bourses de Collège pour l'année 2018/2019 se déroule aux dates suivantes

Du lundi 3 septembre au jeudi 18 octobre 2018 inclus

Les demandes s'effectuent en ligne. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services. Nous vous recommandons de privilégier l'utilisation de FranceConnect car vous aurez moins de données à saisir.

Avant de déposer votre demande, veuillez vérifier vos droits à la bourse (barème, simulateur).

Les familles ne disposant pas d'internet et celles ayant une situation familiale particulière (garde alternée, familles séparées, baisse des ressources, etc...) doivent s'adresser au secrétariat avant de formuler leur demande.

Annexes : - flyer
- Barème (au verso de ce courrier)

Liens utiles :

vidéo, modalités, simulateur de bourse :

↳ <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>

site du collège :

↳ <http://clg-balzac-saint-amand-longpre.tice.ac-orleans-tours.fr/eval/?lang=fr>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L. BERTRAND
Principale,



✂

Coupon réponse Bourse Nationale Lycée à découper et à remettre au PROFESSEUR PRINCIPAL de votre enfant au plus tard pour le **LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2018**

Mme - M..... responsable légal de
l'élève..... en classe de

Déclare avoir pris connaissances des modalités d'octroi des bourses nationales pour l'année 2018-2019

Je souhaite déposer une demande de bourse (internet papier)
 Je ne donne pas suite (répondre même dans ce cas)

Date et signature des parents :

Annexe 1

Campagne des bourses nationales de collège - année scolaire 2018-2019

La date limite nationale de demande de bourse de collège est fixée au 18 octobre 2018, pour tous les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés.

Pour les demandes formulées en ligne, elles pourront être effectuées du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 18 octobre 2018 avant 24 h (minuit).

Pour les demandes en version papier, elles doivent être déposées ou parvenir à l'établissement au plus tard le 18 octobre 2018.

Pour les élèves scolarisés au Cned, la date limite de dépôt des demandes de bourse nationale de collège est fixée au 31 octobre 2018.

Barème des bourses nationales de collège - année scolaire 2018-2019

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016		
	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	15 048	8 134	2 870
2	18 521	10 012	3 532
3	21 993	11 889	4 195
4	25 466	13 767	4 857
5	28 939	15 644	5 520
6	32 412	17 521	6 182
7	35 884	19 399	6 844
8 ou plus	39 357	21 276	7 507
Montant annuel de la bourse	105 €	288 €	453 €

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : **258 €**